

Vœu pour la protection du service public d'éducation

Présenté au nom des groupes Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen·nes, Socialiste, Écologistes et Citoyen·nes et de M. Daniel Guérin, conseiller départemental

Considérant l'annulation récente de 691,6 millions d'euros de crédits par voie de décret ;

Considérant l'exaspération de très nombreux parents d'élèves du Val-de-Marne, confrontés à la dégradation du service public d'éducation en raison du manque de moyens, avec en particulier le non-remplacement chronique des absences d'enseignants ;

Considérant les annonces du ministère de l'Éducation nationale le 5 décembre 2023 relatives au « choc des savoirs », notamment son Axe 2 concernant les collèges ;

Considérant la remise en cause par ce projet des libertés pédagogiques et de l'égalité dans le droit à la poursuite d'études, notamment par la limitation de l'accès au lycée à l'obtention du Baccalauréat, et par la pré-orientation des prépas lycée dans les lycées technologiques ;

Considérant, dans ce contexte budgétaire contraint, la ponction sur la marge d'autonomie des collèges et la remise en cause de nombreux enseignements que susciterait la mise en place sans financements dédiés de ce projet, en particulier les groupes de niveau ;

Considérant qu'en vue de la rentrée 2024, il est demandé une nouvelle fois à la communauté éducative de préparer une rentrée scolaire sans consignes claires ni moyens adéquats ;

Considérant les mobilisations massives du corps enseignant, à plus de 50% en grève contre ce projet le 1^{er} février 2024 ;

Le Conseil départemental du Val-de-Marne

Appelle à sanctuariser le service public d'éducation, qui ne devrait plus être à la merci de mesures d'économies conjoncturelles ;

Appelle à nouveau, aux côtés de l'ensemble de la communauté éducative, à un plan d'urgence pour l'éducation en Val-de-Marne, se traduisant par l'affectation de moyens pérennes à la hauteur des besoins, en particulier concernant les remplacements ;

Appelle à un moratoire sur le projet contesté de « choc des savoirs », afin de permettre la consultation de l'ensemble des acteurs concernés.